

Le Directeur de l'IEP de Toulouse

- . Vu l'article R.741-1 du Code de l'Education ;
- . Vu le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié par le décret 2007-635 du 27 avril 2007 fixant notamment les conditions de droit de suffrage et la composition des collèges électoraux ;
- . Vu le décret n°89-902 modifié du 18 décembre 1989 fixant les modalités d'élection des représentants des personnels au sein de l'IEP.
- . Vu la circulaire 2020-.. du 1^{er} septembre 2021, portant organisation de l'élection partielle d'un représentant des Enseignants-Chercheurs de rang A à la Commission Scientifique de l'Institut.

Arrête

Article 1^{er} : Sont désignés en qualité de membres du comité électoral consultatif les personnels enseignants et IATOS dont les noms suivent :

- | | |
|--------------------------------|---|
| - M. Eric Darras, | Directeur de l'IEP, Président du comité |
| - M. Sébastien Kandel, | Directeur Général des Services |
| - Mme Christine Mennesson, | Professeur des Universités, élue CA |
| - Mme Delphine Espagno-Abadie, | Maître de Conférences, élue CA |
| - M. Patrick Piera, | Représentant des personnels IATOS, élu CA |

Article 2 : Le secrétariat de direction de l'IEP assurera le secrétariat du comité électoral consultatif.

A Toulouse, le 14 octobre 2021



Éric DARRAS

Directeur de l'IEP de Toulouse